

La LPO et ses Refuges

100 ans



ADRIEN LEGROS
(1864-1932)

Secrétaire aux Réserves et Refuges
de la Ligue Française pour la Protection des Oiseaux.



L'idée de Refuge à la LPO date du début de l'année 1919. D'abord sous l'appellation "Sanctuaire".

C'est Albert Lebrun, futur président de la République qui en a émis l'idée, soutenu par le vice-président de la LPO Frédéric Hugues (1858-1931) député de l'Aisne de 1919 à 1924. La France, surtout le Nord-Est sort exsangue de la guerre. Les provinces sont dévastées, les sols impropres à l'agriculture. Albert Lebrun s'appuie sur une aide financière américaine venant du Permanent Wild Live Protection Fund pour mener à bien un projet de reconstruction essentiellement forestière. Notre président Magaud d'Aubusson va plus loin que l'aménagement forestier, dans son "Guide pratique" il parle de haies, de vignes et de... nichoirs.

Il fallait trouver un lieu pour débiter le projet de Sanctuaire d'Oiseaux. Le choix s'est porté sur la commune de Locquignol dans la forêt de Mormal (Nord) qui allait abriter le Refuge de la Cabine. Voici le mot Refuge qui apparaît.

RECHERCHES EFFECTUÉES PAR HENRI JENN

Le 12 juin 1920, Henri Queuille, sous secrétaire d'Etat à l'Agriculture a donné son autorisation pour la création du Refuge de la Cabine dans le forêt de Mormal à Locquignol (Nord), suite à une demande des secrétaires de la LPO Albert Chappellier et Raymond de Clermont. De 1920 à 1934 il a été créé 1 594 Refuges en France, avec une surface estimée à 90 000 hectares. Après cette date les Refuges n'apparaissent plus dans la Revue. Trois départements sortent du lot dans la création de Refuges : le Doubs, la Moselle et la Meurthe-et-Moselle et dans une moindre mesure l'Yonne. Plusieurs communes du Haut-Doubs ont mis la totalité de leur ban communal en Refuge d'Oiseaux. Trois membres se sont énormément investis pour ces créations, MM Colette pour le Doubs, Thevenon pour la Lorraine et Berthelot pour l'Yonne. Le grand personnage es-refuges de la LPO a été Adrien Legros, il est, avec Albert Chappellier, la cheville ouvrière de la protection de terrain. Après son décès survenu en 1932, c'est Albert

Ropars qui lui a succédé. Sur la foi des Revues l'activité Refuge a décliné à partir de la disparition d'Adrien Legros.

AIDE AMERICAINE

Comme précisé pour les Refuges, ce sont les Américains qui ont fournis l'argent nécessaire à la création de Refuges via, essentiellement, par le Permanent Wild Live Protection Fund. C'était le docteur William T. Hornaday, directeur du *Jardin Zoologique de New-York* et administrateur du Permanent Wild Live Protection Fund qui a été le cheville ouvrière de toute l'aide apportée par les Américains. Par exemple en 1920 le Fond a attribué 22.261 francs à la LPO. Ceci représente en équivalence 2008 la somme de 19.686 €.

Bulletin LPO N° 4 - 5 Avril - Mai 1919 SEANCE SOLENNELLE DE LA SOCIETE D'ACCLIMATATION

REMISE DES RECOMPENSES Décernées
Par la Ligue Française pour la
Protection des Oiseaux
... M. Lebrun, parlant comme ministre

des Régions libérées, traça le rôle de la Société d'Acclimatation dans la reconstruction des zones dévastées, en insistant sur la création des "Sanctuaires" qu'allait permettre le don envoyé d'Amérique, à la Société, par le "Permanent Wild Life Protection Fund". De larges surfaces de notre sol, celles qui furent le théâtre des plus sanglants combats, ne pourront être rendus à la culture. On se propose de les boiser, et M. Lebrun nous fait espérer que certaines parties de la forêt nouvelle, du "Bois sacré", comme l'a si poétiquement nommé notre vice-président, M. Frédéric Hugues, pourraient être organisés en Sanctuaires, d'accord avec les services de son ministère c'est avec un vif intérêt que nous avons suivi les paroles de M. Lebrun, et notre Ligue saura les lui rappeler pour demander son appui officiel en faveur des sanctuaires, dont elle a pris l'initiative en France, avec le généreux concours américain qui permet d'envisager une réalisation prochaine...

Bulletin LPO N° 10 Octobre 1919

LES REFUGES PAR A. CHAPPELLIER

Dans son *Guide pratique*, notre regretté Président, Magaud d'Aubusson, parlant des services que les Oiseaux pourraient rendre au vignoble, disait : "Il faut tenter de les y reaclimater par le groupement de forces protectrices ; leur redonner, au milieu des régions vignobles, des refuges : haies épaisses, plantations pour les espèces habitant les buissons, nichoirs fixés sur les arbres les plus proches, quand il en existe encore, ou sur des supports spéciaux, construire des abreuvoirs, en un mot rendre habitable à l'Oiseau une contrée qu'il a désertée, n'y trouvant plus rien à sa convenance." (1). Cette esquisse, M. Godard l'a développé dans ses jardins-volières, avec les précisions que permet son original système d'élevage : "Au centre d'un enclos d'une vingtaine d'hectares, écrit-il (page 366), édifiez un Jardin-volière ainsi modifié : un carré de murs hauts de 2 mètres, couvert de deux grillages superposés. L'un de ces treillages, fixe et maillé à 5 centimètres, permettra l'entrée et la sortie des becs-fins, tout en les protégeant contre les rapaces. L'autre, composé de châssis mobiles, et maillé à 1 centimètre, sera ouvert aussitôt que les oiseaux, nichant dans la volière auront commencé d'y couvrir. Ils se répandront alors dans la vigne, la purgeront d'insectes pour se nourrir eux-mêmes puis leurs petits Ceux-ci, lâchés après l'élevage, s'établiront aux alentours, si l'on a ménagé quelques buissons, et continueront l'œuvre protectrice, tandis que les parents commenceront dans le Jardin-volière une nouvelle couvée (2)."

L'excellente idée de M. Godard me paraît susceptible d'être généralisée, et j'ai cherché à établir le croquis d'une sorte de Jardin-volière qui serait un refuge toujours librement ouvert aux Oiseaux du dehors ; ils y pénétreraient et y circuleraient à volonté, Ils y trouveraient un abri contre leurs ennemis de toutes sortes et aussi les meilleures commodités pour construire leurs nids et élever leurs jeunes en pleine sécurité.

Le refuge serait chaque année, remis en état avant le premier printemps, puis, tant que dure la saison d'élevage, il ne recevrait que des visites espacées et très discrètes ; un coup d'œil, de temps à autre, pour m'assurer qu'il n'y a rien d'anormal. Pendant cette période active, d'intéressantes observations pourraient être recueillies, à distance, en s'aidant de la lorgnette et de cachettes convenablement disposées ? Les résultats obtenus seraient constatés seulement après le départ des dernières couvées. Quand approcherait la mauvaise saison, le Refuge changerait d'allure et

se transformerait en poste de nourrissage hivernal...

(1) *Guide pratique*, pages 156 et suivantes
(2) Voir *Bulletin*, Août-Septembre 1919, page 51.

Bulletin LPO N° 1 JANVIER 1920

EN FAVEUR DES "SANCTUAIRES D'OISEAUX" Par Adrien Legros, Délégué de la ligue, à Valenciennes

On ne jure en ce moment que par les mots de Renaissance agricole et de Reconstitution des Régions dévastées et l'initiative gouvernementale, comme les efforts privés, tendent surtout à relever rapidement les ruines causées par la guerre. La Ligue française pour la Protection des Oiseaux a le devoir de ne pas rester étrangère à ce grand mouvement national et elle se propose d'apporter sa modeste pierre à la reconstitution de l'édifice effondré.

La Renaissance agricole du pays se présente d'abord, en effet, comme un retour nécessaire à la terre, mais elle est intimement liée au problème délicat de la Reconstitution des Régions dévastées. La France ne peut vivre de son agriculture et se suffire à elle-même que si toutes les parcelles de son sol sont mises en valeur d'une façon intelligente et par la culture intensive. Elle ne peut prospérer que si chaque lopin de terre produit de quoi nourrir son homme ou son animal. Or, nul Français n'ignore aujourd'hui que les malheureux territoires où de sont livrés pendant des mois et des années les plus sanglants combats de l'histoire sont maintenant transformés, par la volonté des Barbares, en affreuses régions désertiques. Retournées par les obus et les mines, éventrées par les tranchées et les travaux de toute sortes, comprimées par les transports, les terres labourables de ces régions maudites ont complètement disparu et il faudra essayer de les recréer de toutes pièces à force de terrassements, d'amendements et d'engins appropriés. Ce travail formidable demandera, non une campagne, mais des années de dur labeur, à condition même qu'on y consacre les sommes nécessaires et qu'on y apporte une inlassable persévérance. Au fur et à mesure que se reconstituera le sol arable, il faudra de toute nécessité boiser les parties infertiles ou inutilisables de façon à rendre aux forêts de l'avenir la superficie proportionnelle qui doit leur revenir dans l'équilibre agronomique du pays ; Mais - et c'est là le point où nous voulons en venir - dans cette régénération agricole et forestière on aurait tort d'oublier ou de mépriser un élément du problème essentiellement gratuit : en

d'autres termes, on irait contre les intérêts généraux si l'on n'accordait pas aux petits Oiseaux la protection qui leur est due.

Pas d'oiseaux, pas de récoltes, pas de restauration agricole ! Ceci est d'autant plus évident que sur ce sol retourné jusqu'en sa profondeur vont croître non seulement des plantes inutiles, mais aussi pulluler par myriades des insectes destructeurs ou dangereux. C'est pourquoi la "Ligue Française pour la Protection des Oiseaux" fait un pressant appel aux pouvoirs publics et à l'initiative privée afin que soit effectivement menée à bien la protection et la multiplication des Oiseaux utiles qu'elle a entreprise.

Les observations les plus concluantes ont prouvé que la guerre a éloigné les Oiseaux des régions dévastées. En rasant les abris, les arbres, les buissons, elle a détruit leurs demeures comme celles des hommes. Pour que ces évacués d'un nouveau genre puissent se réinstaller, il leur faut aussi des réserves qui deviendront par la suite autant de foyers de dispersion. Or, que faut-il en somme à l'Oiseau si ce n'est un endroit tranquille où il puisse se sentir en sécurité ? Qu'on nous signale donc dans la zone où la bataille fit rage, en bordure d'un terrain bouleversé, un petit bois, un modeste bosquet encore debout, - reste de ce qui fut autrefois un asile de verdure et d'ombrage - et nous aviserons aussitôt. Nous y mettrons, s'il est besoin, une clôture de barbelés - ils ne doivent pas manquer dans ce pays, les barbelés ! - nous y suspendrons des nichoirs, nous y installerons des appareils de nourrissage hivernal, nous en assurerons la surveillance et nous aurons créé de toutes pièces un "Sanctuaire d'Oiseaux".

Le mot nous vient d'Amérique et les moyens aussi pour réaliser la chose, car nos alliés ont eu pour nous le geste heureux et large qui réunit la générosité à l'exemple. Le Permanent Life Protection Fund des Etats-Unis, qui a déjà tant fait pour encourager notre propagande, vient de mettre à la disposition de la Société d'Acclimatation une somme de 1.700 francs qui doit être employée dans le but précis de repeupler en animaux sauvages les régions dévastées. Après examen de la question et d'accord avec le Conseil d'administration il a été décidé que la Ligue Française pour la protection des Oiseaux serait chargée de la mise en œuvre du don américain, consacré exclusivement au repeuplement des Oiseaux dans les malheureuses régions du Nord de la France.

Trouverons-nous, à brève échéance ce terrain propice ? Nous espérons qu'un particulier, grand ami des choses de la nature, nous secondera en mettant à notre disposition la parcelle de bois, le coin de parc dont nous avons besoin pour commencer une expérience que nous savons fertiles en résultats féconds. Les premières mesures prises sur place, les nichoirs installés, la surveillance assurée, nous aurons ainsi le premier Sanctuaire d'Oiseaux dont le modèle pourra servir d'exemple à tous nos imitateurs, que nous voudrions nombreux.

Quel facteur d'émulation si l'on songe qu'aux Etats-Unis 400.000 hectares de propriétés sont déjà transformés en Sanctuaires par la seule volonté de leurs propriétaires et que les promoteurs de l'œuvre ne désespèrent pas de voir quintupler cette surface, et d'arriver ainsi, dans un an, à 2.000.000 d'hectares.

Là-bas, le People's Home Journal et le Green Meadow Club - le club de la prairie verte ! - organisent cette année un concours pour récompenser les adultes, les jeunes gens et les enfants des écoles qui réuniront le plus grand nombre d'engagements. Le premier prix de ce concours est la grande médaille d'or du Permanent Life Protection Fund que la célèbre Association américaine n'a encore décernée que neuf fois depuis sa fondation ! "Etes-vous prêts à vous engager à protéger les Oiseaux ?" demande le People's Home Journal à ses lecteurs. Et il leur explique le rôle et l'utilité des Sanctuaires.

Ces Sanctuaires ne seront pas moins utiles en France qu'en Amérique. Ils sont nécessaires dans nos régions dévastées et mêmes en laissant de côté la question sentimentale, ils nous apparaissent comme une nécessité économique de tout premier ordre. Ce point de vue est le terrain solide où se place la Ligue pour convier quelques personnes à établir, dans ces régions, les premiers Sanctuaires. Et, j'ajoute que j'ai la certitude que ceux qui prendront cette initiative auront coopéré à une œuvre généreuse, à une entreprise d'économie agricole féconde en heureux résultats.

Bulletin LPO N° 6 Juin 1920

M. Queuille, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, en audience accordée à nos secrétaires MM. Chappelier et R. de Clermont, leur a dit tout l'intérêt qu'il attachait à la réalisation des Refuges-sanctuaires et une lettre venait bientôt nous annoncer que l'autorisation attendue nous était accordée : Le Refuge

de la Cabine, dans la Forêt de Mormal, sera d'ici quelques mois chose faite.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE DIRECTION GNERALE DES EAUX ET FORETS

Paris, le 12 juin 1920

Monsieur le Président,

Vous m'avez demandé l'autorisation d'installer dans la forêt de Mormal, parcelle F2, un sanctuaire d'Oiseaux.

J'ai l'honneur de vous informer que cette autorisation vient de vous être accordée et que des instructions ont été adressées à ce sujet à M. le Conservateur des Eaux et Forêts à Amiens.

Je suis heureux d'avoir pu secondar, en cette circonstance, l'intérêt que vous portez à la protection des Oiseaux.

Agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour le Sous-Secrétaire d'Etat et par autorisation.

Le conseiller d'Etat

Directeur général des Eaux et Forêts

Dabat

Bulletin LPO N° 7 Juillet 1920

NOTES et FAITS DIVERS

Dans la presse quotidienne

Le *Journal des Débats* et la *Sarthe* ont parlé à leurs lecteurs de l'article de M. Legros et de notre création de Réserves-sanctuaires. Le *Figaro* a eu un écho des plus aimable pour la Ligue, son programme et sa campagne protectrice.

Bulletin LPO N° 8-9 Août-Septembre 1920

EXTRAITS DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DE LA LIGUE

Séance du 19 mai 1920

Présidence de M. Mailles, délégué du Conseil

... Le secrétaire rend compte de son voyage à Valenciennes, en vue de l'organisation d'un Refuge dans la Forêt de Mormal ; il dit l'accueil qu'il a reçu de M. A. Legros, notre Délégué à Valenciennes et de M. Rabouille, inspecteur des eaux et Forêts, chef de la région. Une parcelle a été choisie, d'un commun accord et les démarches seront faites pour obtenir l'autorisation ministérielle...

Bulletin LPO N° 2 Février 1921

SEANCE SOLENNELLE DE LA SOCIETE D'ACCLIMATATION

REMISE DES RECOMPENSES

Décernées Par la Ligue Française pour la Protection des Oiseaux

... A la *Société zoologique de New-York*, nous remettons, en gratitude, notre médaille d'argent grand module.

Un des dons d'Amérique nous a été

remis par la Société d'Acclimatation, qui l'avait reçu, avec mission de l'utiliser pour aider au repeuplement en animaux sauvages, dans nos régions dévastées. Répondant au désir de nos amis des Etats-Unis, notre Ligue vient d'organiser, dans le département du Nord, le premier Refuge créé en France, pour offrir aux Oiseaux un asile où ils trouveront abri, nourriture et protection contre leurs ennemis, y compris l'homme. Le Refuge de la Cabine, c'est son nom officiel, occupe près de Valenciennes, une parcelle de 11 hectares dans la forêt de Mormal ; où 6.000 hectares ont été abattus par mes Allemands, 6.000 hectares autrefois de belle futaie, maintenant plaine rase.

Notre délégué à Valenciennes, M. Adrien Legros, déjà titulaire de la médaille d'argent, a été l'âme de l'organisation du Refuge de la Cabine, et nous le remercions du concours si dévoué qu'il ne cesse de nous apporter en lui décernant notre médaille d'argent grand module.

Les appuis officiels ne nous ont pas fait défaut et M. Rabouille, garde général des Eaux et Forêts, de qui dépend Mormal, a réservé le meilleur accueil à nos démarches. L'intérêt qu'il porte au Refuge de la Cabine en fait pour nous un précieux collaborateur et nous sommes heureux de lui témoigner notre reconnaissance en lui décernant notre médaille d'argent.

Bulletin LPO N° 8-9 août-septembre 1921

ORGANISATION DES REFUGES D'OISEAUX Par M. Adrien LEGROS

Délégué de la Ligue à Valenciennes

Secrétaire-adjoint aux Refuges et Réserves

III° Refuge la Cabine

C'est dans la forêt de Mormal que la Ligue française pour la Protection des Oiseaux vient d'installer le premier Refuge d'Oiseaux grâce au don généreusement offert pour elle à la Société nationale d'Acclimatation par le Permanent Wild Life Protection Fund. La forêt de Mormal occupe, dans le département du Nord, et sur une longueur de 17 kilomètres, le faite et une partie des versants du contrefort qui sépare les bassins de la Sambre et de l'Escaut. Le massif forestier lui-même est couronné par un plateau plus ou moins élargi qui est le point de départ de nombreux rameaux secondaires. L'altitude varie de 124 à 175 mètres.

Le sol de la forêt de Mormal est essentiellement formé par des dépôts

quaternaires (alluvions anciennes et modernes) qui recouvrent presque entièrement les dépôts antérieurs des époques tertiaires, secondaires et primaires. Le sol végétal est profond, argilo-siliceux et présente même de nombreux inconvénients pour la culture forestière parce que son humidité nuit à la longévité de certaines espèces et empêche le pivotement des autres. Le climat est tempéré, mais les pluies et les brouillards sont fréquents. D'après les observations météorologiques faites dans la contrée, il tombe sur le massif une couche d'eau dont l'épaisseur moyenne annuelle est évaluée de 70 à 75 centimètres.

La forêt de Mormal a - ou plutôt avait - une superficie de 9.000 hectares en chiffre ronds, dont plus des deux tiers ont été complètement rasés à blanc durant l'occupation allemande. Des milliers de prisonniers civils - belges et français - ont été employés pendant plus de trois ans par l'envahisseur à parfaire cette œuvre néfaste de déboisement. En songeant à cette sinistre besogne, les vers de Ronsard chantent à la mémoire :

*"Sacrilège meurtrier ! Si on prend un voleur
Pour piller un butin de bien peu de valeur,
Combien de feux, de fers, de morts et de détresses*

"Mérites-tu, meschant, pour tuer nos déesses !"

Mais comme nous sommes devenus éminemment pratiques depuis le XVIIe siècle, ce n'est plus sur la mort des déesses de la mythologie que nous nous apitoyons, mais sur la disparition de nos bois, triples sources de richesses : produits naturels, réservoir d'eau, abri des Oiseaux utiles.

C'est en vue de la protection de ces derniers que nous nous plaçons ici. Nous laissons aux forestiers le soin de repeupler l'espace vide pour reconstituer notre réserve de bois en même temps que notre régulateur du débit d'eau et nous voulons essayer de repeupler en Oiseaux cette autre "forêt de Gâtine".

Le point de départ de notre action a été marqué par des démarches entreprises auprès de M. Rabouille, inspecteur des Eaux et Forêts à Valenciennes, chargé de la reconstitution des forêts du Nord. M. L'Inspecteur s'est mis avec beaucoup de bonne grâce à notre disposition. Il nous a donné les renseignements les plus circonstanciés et ses conseils éclairés nous ont été précieux. Après avoir visité plusieurs parcelles, notre choix s'est arrêté sur une surface boisée d'environ 17 hectares, située dans la section VII, dite de Preux, et marquée

F3 sur le plan officiel, lieudit la Touraille.

Ce choix a été déterminé par un certain nombre de raisons. La parcelle boisée est en majeure partie isolée au milieu d'un grand espace dénudé et elle possède en outre à l'un des angles une maison forestière dont le garde deviendra notre auxiliaire. Isolement, facilité de surveillance, deux conditions très favorables pour l'œuvre entreprise. Comme la maison forestière porte le nom de Cabine, nous avons décidé de donner à notre refuge le nom de Refuge de la Cabine.

Les mois de février et mars 1920 avaient été employés en démarches, visites, correspondances. Beaucoup trop de besogne restait à accomplir pour que l'organisation du Refuge pût être achevée au printemps de cette année. Au commencement d'avril M. Chappellier, secrétaire de la Ligue, vint à Valenciennes et nous allâmes visiter la Cabine. M. Chappellier se déclara satisfait et eut avec M. Rabouille plusieurs conversations au cours desquelles furent fixés les principaux points concernant l'organisation.

Quelques jours plus tard, M. Ternier, notre président demandait officiellement à M. le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture l'autorisation d'établir notre Refuge. Cette demande recevait le meilleur accueil, car M. Raoul de Clermont, notre secrétaire de séances avait obtenu de M. le Sous-secrétaire d'Etat, dans une audience préliminaire, l'assurance que l'œuvre entreprise aurait la sympathie de l'Administration.

L'idée, du reste, fit si rapidement son chemin que M. Queuille écrivit peu après à M. le Président de la Société des agriculteurs de France une lettre de laquelle nous détachons cette phrase : *"L'Oiseau constitue le défenseur le plus économique et le plus efficace de l'agriculture contre les Insectes, et en ce moment même mes services s'efforcent de favoriser la création de "Sanctuaires d'Oiseaux" notamment dans la forêt domaniale de Mormal (Nord)".*

On peut même dire qu'elle galope, notre idée, s'il faut en croire cette autre phrase que je détache d'un discours du Ministre de l'Agriculture quelques semaines plus tard :

"Poursuivant ses efforts, le Ministère, sur demande et avec le concours de sociétés américaines, a entrepris la création de "sanctuaires" qui doivent former tout le long du front une magnifique forêt du Souvenir, un inviolable asile par conséquent pour tout ce qui pourra, plantes ou bêtes, trouver à vivre sur ce coin sacré de la terre de France." ;

La période est belle, mais nous n'en sommes pas encore là. Il nous faut revenir à notre modeste Refuge.

La demande de M. le Président de la Ligue fut instruite à la Direction générale des Eaux et Forêts. M. le Conservateur d'Amiens voulut bien, comme M. L'Inspecteur de Valenciennes, s'intéresser de façon particulière à notre Refuge. Enfin tous les pourparlers aboutirent, le 2 juillet 1920, à la signature d'une véritable convention passée entre M. Legros, représentant de la Ligue et M. Rabouille, représentant de l'Administration des Eaux et Forêts. Cette convention nous autorise :

1° A établir un "Sanctuaire ou Refuge" dans la parcelle F2 de 7e série de futaie de Mormal ;

2° A poser des nichoirs sur les arbres dominés ;

3° A installer des appareils de nourrissage hivernal ;

4° A planter aux angles de la parcelle des poteaux indicateurs ;

5° A mettre en dépôt chez le garde les appareils et le grain nécessaire ;

6° A indemniser le garde après entente avec l'Administration ;

7° A faire du piégeage pour la destruction des nuisibles, s'il y a lieu.

Ajoutons que l'article 4 met la parcelle F2 en dehors de tout lotissement en cas d'amodiation ultérieure de la chasse.

Cette convention a été approuvée le 7 juillet 1920 par M. le Conservateur des forêts d'Amiens et consacre ainsi l'existence officielle de notre premier refuge.

Depuis cette époque, l'organisation a été achevée. M. Chappellier a fait à Mormal un deuxième voyage en compagnie de M. Rabouille, inspecteur de Forêts de Valenciennes. Le matériel ayant été transporté à la maison forestière, M. Chappellier put installer les trois appareils de nourrissage hivernal. Ils ont fonctionné d'une façon satisfaisante et ont contribué à attirer dans la parcelle un grand nombre d'oiseaux. Les poteaux indicateurs apportés de Paris ont été placés aux angles de la parcelle comme il avait été convenu.

La pose des nichoirs a été exécutée sur les arbres dominés, spécialement choisis par l'administration forestière. Nous ne connaissons pas encore les résultats donnés par la première campagne, mais nous savons par un rapport du garde de la Cabine que ces nichoirs ont été fréquemment visités par les espèces d'Oiseaux auxquelles ils sont destinés. Tout porte donc à croire que quelques-uns d'entre eux, au moins, seront occupés pour la nidification.

Dans les trois visites que j'ai faites au printemps à la Cabine, j'ai constaté que les conditions relatives au Refuge étaient des plus satisfaisantes. Il n'y a pas lieu de se préoccuper du soin de fournir aux Oiseaux de quoi s'abreuver ; l'emplacement offre, en effet, à cinquante mètres en contre-bas du Refuge, un petit ruisseau ayant de l'eau en toute saison, et les environs des sources plus ou moins abondantes.

Là surveillance, du reste facile à assurer, ne laisse rien à désirer et le garde forestier qui en est chargé s'en acquitte avec conscience et dévouement. S'il nous signale plus tard quelques animaux qui puissent nuire aux Oiseaux, nous lui confierons des appareils de piégeage dont il pourra se servir avec succès, après quelques instructions préliminaires

Tels sont les résultats auxquels nous sommes actuellement arrivés. Des perfectionnements seront apportés à cette première organisation. La Cabine est, nous l'espérons, le premier anneau d'une chaîne que nous commençons à forger. C'est le modèle, qu'on peut grandement améliorer, du Refuge d'Oiseaux, dont la création peut rendre à notre agriculture en général, à la sylviculture et à la viticulture en particulier les plus signalés services.

Nous n'avons pas l'intention d'en rester là et nous comptons bien rencontrer les bonnes volontés nécessaires pour multiplier ces Refuges et en établir sur un grand nombre de points de nos régions dévastées. Le concours de l'Administration nous est acquis et les pouvoirs publics ne nous marchandent pas leurs encouragements. Nos amis d'Amérique verront avec plaisir nos efforts couronnés de succès et continueront à accorder à l'œuvre la subvention qu'ils ont si généreusement consentie. L'éminent Dr W.T. Hornaday, directeur du *New York Zoological Park*, sera fier de voir la Ligue française pour la Protection des Oiseaux entrer à son tour dans la bataille pour mener le combat en faveur des Oiseaux. Le grand périodique américain "*The People's Home Journal*" organe du "*Club de la Verte prairie*", constatera que notre modeste Bulletin entreprend comme lui une "*Bird Sanctuary Campaign*" (campagne en faveur des Refuges).

Et comme il faut un commencement à tout, nous souhaitons que l'œuvre entreprise puisse rapidement prospérer. Nous n'épargnerons du reste ni notre temps ni notre peine pour mener à bien tout ce qui concerne les Refuges d'Oiseaux dont la Ligue a bien voulu nous charger.

II° Refuges particuliers

Pour si utile qu'on prise les grands Refuges que nous nous proposons d'installer sur le modèle de celui de la Cabine, nous ne les jugeons pas suffisants pour obtenir des résultats généraux et durables.

Aussi avons-nous l'intention de nous adresser à l'initiative privée pour l'établissement de Refuges d'Oiseaux dans toutes les régions de la France et principalement dans celles où les Oiseaux sont dangereusement menacés aux époques de leur double migration annuelle.

Des concours précieux nous ont été promis. Nous allons donc les mettre à contribution et nous ne doutons pas que cette année même nous n'ayons à enregistrer de nombreuses adhésions. La suggestive correspondance que nous avons dépouillée, les demandes et avis qui nous ont été adressés, tout prouve que le moment est bien choisi pour agir et que le besoin se fait sentir de passer aux actes.

Afin d'éviter des correspondances inutiles, nous faisons répandre parmi les personnes qui s'intéressent à notre œuvre un imprimé et un engagement dont nous reproduisons le texte ci-après :

Organisation des Refuges

Qu'est ce qu'un *Refuge d'Oiseaux* et comment l'organiser ?

En France, comme en Amérique où ils sont si nombreux, la création d'un Refuge d'Oiseaux doit reposer sur une base très simple. Il ne s'agit pas, comme on pourrait d'abord le croire, pour un particulier d'abandonner quoi que ce soit de son terrain à l'usage exclusif du Refuge, ni de grever son domaine d'une servitude quelconque.

L'engagement du propriétaire est purement moral et son adhésion simplement de principe. Il s'engage à ne pas tuer les Oiseaux qui vivent en liberté sur son bien, ni à permettre qu'on les détruise ou les dérange ; à l'exclusion, bien entendu, de ceux qui sont nuisibles aux récoltes ou à la volaille et qui sont du reste désignés dans les arrêtés préfectoraux sur la chasse.

Ne pas chasser sur le Refuge, ne pas tirer de coups de feu, laisser aux Oiseaux la tranquillité et la sécurité dont ils ont besoin pour remplir leur rôle naturel et pour se reproduire en toute liberté, voilà le premier point, purement négatif, que nous envisageons.

En se bornant à cela, on collaborerait déjà à un œuvre d'une incontestable utilité. Les fermiers américains par milliers s'engagent, eux, à protéger tous les animaux sauvages reconnus non

nuisibles, et l'expérience a montré qu'en rétablissant un équilibre entre la vie sauvage et les besoins de la terre, on obtenait des résultats surprenants. Est-ce que la valeur de la viande d'un animal inoffensif, d'une Alouette par exemple, est à mettre en balance avec la valeur des services qu'il rend ? Donc chaque fois que nous tuons un de ces animaux, nous tuons en quelque sorte la poule aux œufs d'or dont parle le fabuliste. Le fermier américain qui protège les animaux sauvages estime qu'il fait une bonne affaire et qu'il est très rapidement récompensé de la peine qu'il prend. Le fermier français serait-il moins intelligent ?

Celui qui établit un Refuge n'abandonne donc aucun de ses droits, ne renonce à rien. Bien mieux, il fortifie ses propres droits et montre sa volonté de les faire valoir contre les gens malintentionnés. Il n'a pas à craindre non plus de notre part une surveillance quelconque, un contrôle qu'il pourrait trouver abusif : notre rôle est de lui faciliter sa tâche par des conseils généraux et particuliers. Chacun peut du reste révoquer l'engagement qu'il a souscrit.

Mais la plupart des personnes qui transforment leur propriété ou leur domaine en Refuge en arrivent rapidement à se persuader qu'un rôle négatif n'est pas suffisant. Elles installent donc pour l'hiver en des points judicieusement choisis des stations de nourrissage qui attirent les Oiseaux, les retiennent et les familiarisent avec le site choisi. Si la propriété manque d'eau, elles créent à l'usage des Oiseaux de petits abreuvoirs où ceux-ci - qui boivent tout comme nous - vont se désaltérer. Dans les arbres, elles fixent des nichoirs de différents modèles où les oiseaux trouvent un abri tout préparé pour y élever leur jeune couvée. Enfin d'autres plantent dans leurs propriétés des arbres ou des arbustes dont les fruits serviront d'aliments à certaines espèces d'Oiseaux. C'est là le cycle complet de la protection, mais on peut en négliger certains éléments qui, du reste, sont plus ou moins développés naturellement ; La Ligue fournira à tout organisateur d'un Refuge une ou plusieurs plaques portant cette inscription :

Sous les auspices de la Ligue Française pour la Protection des Oiseaux fondée par la Société Nationale d'Acclimatation

198, boulevard Saint Germain, PARIS (7°),
cette propriété est transformée en
REFUGE POUR LES OISEAUX

où seront spécialement protégées les espèces utiles à l'Agriculture
Emanant d'une organisation comme celle de la Société d'Acclimatation, un tel avis a quelque force et peut servir par lui-même la cause de la protection. Les personnes qui auraient l'intention d'organiser un Refuge d'Oiseaux pourront s'adresser à M. Adrien Legros, secrétaire-adjoint aux Refuges et Réserves, 29, boulevard Pater à Valenciennes (Nord), en donnant quelques détails sur l'emplacement, la contenance, le sol et le climat du Refuge projeté. Un plan à l'échelle de 5cm pour 100m rendrait certainement quelques services.

ENGAGEMENT

Persuadé que les Oiseaux qui vivent en liberté ont pour l'agriculture d'un pays une importance de premier ordre, et désireux de participer au développement et à la protection des espèces utiles ou simplement indifférentes, je m'engage à ne pas leur faire la chasse et à les protéger le plus efficacement possible dans leur séjour et dans leurs migrations.

En conséquence, et d'accord en cela avec la Ligue Française pour la Protection des Oiseaux, 198, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e), je déclare constituer dès ce jour, en Refuge pour les Oiseaux utiles ma propriété de.....située sur la commune..... département de..... et d'une contenance de.....

Fait à....., le.....

(Signature)

Immatriculé sous le N°.....

Le Secrétaire-adjoint aux Refuges et Réserves.

Ces formules sont évidemment susceptibles d'être améliorées. Si l'installation des Refuges se généralise en France, nous devons nous préoccuper plus particulièrement de la valeur juridique à donner à l'engagement et des sanctions qui pourraient être prise contre les personnes qui violeraient le Refuge. Il faut bien convenir qu'en matière répressive nos lois sont fort incomplètes. Il est possible d'améliorer la législation relative à la protection et d'y introduire des dispositions dont l'application serait soustraite à l'arbitraire de certaines autorités. En tous cas nous savons que nous pouvons compter sur les pouvoirs publics. Le Ministre de l'Agriculture a donné à notre groupement des preuves non équivoques de sa volonté d'aboutir à des mesures qui auraient pour résultat une protection plus efficace que par le passé. Il faut une campagne pour hâter l'avènement de ces mesures.

Nous publierons aussi à intervalles réguliers la liste des engagements que nous aurons reçus et que nous voudrions nombreux dans toutes les régions de la France.

III^e Campagne pour les Refuges

Dès aujourd'hui nous ouvrons, dans le Bulletin, une campagne en faveur de la création des Refuges. Que les membres de la Ligue en usent pour demander l'insertion de petits articles suggestifs. Ils pourront en trouver la substance dans l'appel contenu aux pages précédentes et ils puiseront dans leur volonté d'aboutir à un résultat les arguments qui peuvent le mieux militer en faveur des Refuges. Dans chaque région il y a des raisons spéciales de protéger les Oiseaux, et qui viendraient s'ajouter à toutes les raisons générales.

Si ces propagandistes ne réussissent qu'en partie, du moins auront-ils semé le bon grain que le temps ne manquera pas de faire fructifier.

Qu'on nous envie les articles de journaux parus dans la presse régionale et surtout qu'on nous communique en nombre des adresses de personnes pouvant établir des Refuges dans leurs propriétés. Il ne devrait pas y avoir en France un parc, une propriété close qui ne soit transformée officiellement en Refuge.

Il nous faut, à bref délai, 500 Refuges. Quand nous les auront, nous élèverons la voix et nous serons entendus. Les législateurs assiégés de tous côtés, poussés l'épée dans les reins édicteront des lois de défense et de répression plus sévères. Quand on est le nombre, on fait la loi : nous ne désespérons pas d'en arriver à faire abolir les tolérances coupables et à faire rentrer dans le droit commun ceux qui s'autorisent de la situation géographique de leurs propriétés pour croire que cette situation leur donne d'autres droits que ceux des simples citoyens.

Encore une fois nous convions tous ceux qui participent à notre action et tous ceux qui sont jusqu'ici restés indifférents à faire quelques démarches en faveur de notre campagne. Courage ! Bientôt le succès couronnera leurs efforts. Ils auront coopéré à l'une des œuvres les plus utiles et les plus nécessaires de notre époque.

Adresser toute la correspondance relative aux Refuges à M. Adrien Legros, 29, boulevard Pater, Valenciennes (Nord)

Bulletin N° 10-11 octobre-novembre 1921

NOS PRIMES POUR PROCÈS VERBAUX
M. Adrien Legros, secrétaire-adjoint aux Refuges, nous communique la

lettre suivante qu'il a reçue de M. Rabouille, Inspecteur des Eaux et Forêts à Valenciennes.

"J'ai l'honneur de vous informer que la prime de cinquante francs et les six petites cuillères en métal, accordées par la Ligue française pour la protection des oiseaux, au garde Vasseur, à l'occasion d'un procès-verbal dressé par lui au sieur Vermasse, lui ont été remises le 13 octobre dernier en présence de M. le Conservateur des Eaux et Forêts d'Amiens et du personnel de la forêt domaniale de Mormal.

"Je n'ai pas manqué d'attirer l'attention des préposés sur l'intérêt que présente l'oiseau pour la reconstitution de nos forêts, puisqu'il est notre aide la plus efficace contre les invasions d'insectes et sur la nécessité de réprimer sa destruction.

"Le personnel forestier participera de la sorte à l'œuvre entreprise par la LPO et les primes instituées ne peuvent que l'encourager.

"Je vous exprime personnellement mes meilleurs remerciements pour la délivrance de cette prime, vous prie de les transmettre au bureau de la Ligue.

"Veuillez agréer, cher Monsieur l'assurance de mes meilleurs et très sympathiques sentiments". E. Rabouille

NOTRE GRAND CONCOURS DES REFUGES

Nous ouvrons, dès aujourd'hui, un grand Concours relatif aux Refuges. Nous pouvons annoncer que les deux premières récompenses consisteront en deux médailles offertes par la Ligue. Nous publierons ultérieurement la liste complète des récompenses.

Ces médailles et ces prix seront décernés aux personnes qui auront envoyé à M. Legros, notre secrétaire-adjoint, le plus grand nombre d'engagements concernant l'établissement des Refuges pour les oiseaux utiles. Chacun des concurrents signalera donc au secrétaire les personnes qu'il aura pressenties ou décidées.

Ce premier concours sera clos le 31 décembre 1922, date qui n'est pas trop reculée si l'on veut donner au concours toute l'ampleur nécessaire.

Nous en reparlerons dans notre prochain numéro. A.L.

Bulletin N° 1 janvier 1922

LES REFUGES

Parmi les intéressantes notices qui nous arrivent de tous les coins de France concernant l'établissement des Refuges, nous avons reçu de M. Jacques Delamain du Petit-Rocher de Gardépée, les renseignements suivants qui sont un modèle du genre, et que nous avons demandé à l'intéressé la permission de

reproduire dans le Bulletin. Nous remercions M. J. Delamain et de sa notice et du concours qu'il veut bien prêter à l'œuvre des Refuges.

Renseignements divers sur ma propriété du Petit-Rocher de Gardépée que je demande à constituer en refuge pour les Oiseaux utiles

Superficie. - Environ 15 hectares d'un seul tenant, clôturés par un grillage.

Position. - Située à peu près exactement à égale distance (7 kilomètres) des deux villes de Cognac et de Jarnac à un kilomètre au nord de la vallée de la Charente et dominant, vers le Nord, la région de plaine connue sous le nom de Pays-Bas de Cognac (vignobles)

Distance de l'Océan Atlantique. - Environ 60 kilomètres

Intérêt au point de vue de la migration. - Comme presque toute la région charentaise, le point considéré est particulièrement intéressant au point de vue de la migration, car il se trouve sur la grande route de la migration qui court parallèlement à la côte de l'Océan Atlantique et qui est empruntée par les migrateurs remontant de l'ouest du Continent africain vers le Nord et y redescendant à l'automne.

Climat. - Celui du sud-ouest de la France (Bordeaux). Hivers doux et pluvieux, printemps humides avec gelées printanières fréquentes, étés chauds et secs, automnes généralement très beaux et chauds avec refroidissement sensible vers Noël. Climat influencé par la proximité de l'Océan. Vents dominants du Sud-Ouest de Ouest.

Végétation et sol. - Le point considéré étant constitué par un petit îlot de sables tertiaires qui s'est maintenu en bande très mince recouvrant en cet endroit les calcaires Jurassiques et les argiles Purbeckiennes environnantes, il en est résulté, au point de vue de la végétation, la présence inattendue, dans une région presque toute entière calcaire et crétacée, de Pins maritimes, de Bruyères et d'Ajoncs, d'ailleurs mêlés à la végétation habituelle du pays : Chênes, Frênes, saules, Peupliers, aunes. Les Châtaigniers y sont nombreux. Le couvert y est abondant, la grande Bruyère à balais (*Erica scoparia*), en fournissant un excellent.

Cultures. - La propriété elle-même est surtout constituée par des bois comme ci-dessus indiqués, des prés et un ancien marais desséché dans sa partie basse.

Les cultures dominantes dans les environs immédiats sont la vigne, les pâturages, les prairies artificielles et les céréales.

Espèces principales. - De passage sur la propriété ou y résidant :

Un grand nombre d'Insectivores : les Fauvettes (plusieurs espèces), les pouillots (3 espèces), Rossignols de Murailles, Gobe-mouches gris, Mésanges (3 espèces), Pics, Torcols, huppés, Loriots, grimpeurs, Troglodytes et Roitelets, Bruants Zizi et des Oiseaux des roseaux, et, en général, toutes les espèces sylvoles.

Mesures déjà prises. - Des nichoirs ont été placés depuis plusieurs années et ont donné d'excellents résultats, surtout au point de vue de la reproduction des Mésanges Charbonnière, Bleue et Nonnette qui les ont toujours utilisés et ont contribué à détruire sérieusement le nombre des nids de Chenilles Processionnaires du Pin, un des fléaux des forêts de pins. Les Sittelles, Torcols, Pics, Epeiche, Rossignol des Murailles, ont aussi occupé couramment les nichoirs.

Destructions des petits Oiseaux. - On chasse peu les petits Oiseaux dans la région, sauf l'Alouette, la Grive, de passage, le Mauvis, mais on est loin de comprendre le rôle de l'Oiseau, et on ne manque pas de le supprimer toutes les fois qu'on le peut, sans toutefois que la chasse soit systématique et dévastatrice comme dans le Midi.

REVUE DE PRESSE

Nous avons eu le plaisir de lire dans l'*Acclimatation* du 29 octobre 1921, un petit entrefilet relatif à l'organisation des Refuges. Cet appel a porté ses fruits, car nombre de lecteurs ont demandé des renseignements sur notre œuvre et ont donné leur adhésion définitive.

Le *Paysan de France* (17, rue de la Rochefoucauld, Paris) a reproduit, le 17 novembre l'entrefilet de l'*Acclimatation*. Par l'entremise de notre confrère, sont arrivés aussi quelques adhésions nouvelles.

De même, la *France paysanne* inséra dans son numéro du 13 novembre 1921 un avis concernant nos Refuges. Ce sont en effet les paysans de France qu'il faut convaincre de l'utilité de l'oiseau et de la nécessité de sa protection. Et qui le peut mieux que nos grands confrères ?

L'un des plus répandus des journaux septentrionaux, le *Progrès du Nord*, dans son numéro du 29 décembre 1921, a consacré un important article aux Refuges. Il montre combien cette œuvre est utile à l'agriculture, et il trouve pour plaider la cause des Oiseaux, des formules pleines de charme et de poésie. Nous remercions nos grands confrères de l'aide qu'ils apportent à la Ligue par cette propagande heureuse

C'est dans le *Progrès du Nord* que nous lisons les lignes suivantes :

"la place des Quatre-Chemins, à Lille, est réservée tous les dimanches au marché aux bêtes. Beaucoup de marchands présentent aux amateurs des Oiseaux encagés. Mais il est une certaine gent ailée qu'il est interdit de capturer et, par suite, de vendre. Ce sont les Oiseaux utiles à l'agriculture.

" Un jeune Tourquennois, Félix Haquette, seize ans, domicilié 156, rue Virolois, un Roubaisien, Albin Claeys, trente ans, demeurant rue Choiseul, cour Fauveaux, exposaient cependant des Pinsons et de Verdiers, contrevenant ainsi à la loi du 12 décembre 1905. Procès-verbal leur fut dressé. Quand aux Oiseaux, leur mise en liberté décidée. Et un agent de police fut chargé d'aller, dans le jardin Vauban, donner la liberté aux prisonniers ". Nous sommes curieux de savoir si le parquet poursuivra l'affaire.

Adrien Legros
Comité de la Ligue

Extrait du Procès-Verbal de la séance
Du 16 novembre 1921

Présidence de M. Mailles, délégué du Conseil

"M. le Président remercie M. Legros, Secrétaire-adjoint aux Refuges et Réserves, d'avoir fait tout exprès le voyage de Valenciennes à Paris pour assister à la séance du Comité ; il remercie M. Legros du dévouement qu'il apporte au Service qu'il a bien voulu accepter et lui donner la parole pour l'exposé des résultats déjà obtenus.

M. Legros intéresse vivement le Comité en exposant l'organisation du Service des Refuges, et tous les membres présents félicitent chaleureusement notre Secrétaire-

adjoint, grâce à qui les inscriptions de Refuges sont déjà très nombreuses et promettent de se développer encore.

Il est décidé qu'une brochure spéciale sera imprimée sur les Refuges, et que les plaques seront commandées à la maison qui a fait les meilleures conditions à M. Legros ; on pressera la maison pour qu'elle nous livre rapidement ".

Bulletin N° 3 mars 1922

REFUGES

Première Liste des Refuges d'Oiseaux installés en France sous les auspices de la L.P.O.

I. Refuges installés antérieurement à notre campagne, dans les pays envahis, et détruits par l'ennemi.

1° *Refuge de Fayet* (Aisne), fondé par M. Frédéric Hugues, député de l'Aisne, Vice-président de la L.P.O. (saccagé en 1916)

2° *Refuge de Villers-Bretonnaux*, fondé par M. Delacour, actuellement Président de la L.P.O. (saccagé en 1918).

II. Refuge fondé par la L.P.O. avec la collaboration de l'Administration des Eaux et Forêts.

Refuge de la Cabine, commune de Locquignol, dans la forêt de Mormal (Nord), à 6 kilomètres de la halte de Locquignol, (ligne de Valenciennes à Aulnoye). Garde : M. Thomas. Superficie : 17 hectares

III. Liste des Refuges fondés jusqu'au 31 décembre 1921 dans les parcs ou propriétés privées

1. M. Delacour, Domaine du Château de Clères (Seine-Inférieure), 15 hectares.

2. M. H. Beauregard, Domaine Le Curtelet, Saint-Germain-sur-Redon

(Ain), 15 hectares.

3. M. Grison-Rattier de Chedon, Domaine de La Taillade, St-Laurent-de-Gosse (Landes), 18 hectares.

4. M. A. Hennetier, Domaine de Montenot, Charentay (Rhône), 2 hectares

5. M. le Marquis de Pierre, Château d'Aulteribe, Sermontizon (Puy-de-Dôme), 50 hectares.

6. M. le Marquis de Pierre, Compiègne (Oise) 2 hectares.

7. M. Adrien Legros, propriétaire de Cocréaumont-Dorengt (par Etreux) (Aisne), 2 hectares.

8. M. Olivier du Boullay, Propriété de Tilly, Boissy-le-Château (Eure), 50 hectares.

9. M. Jacques Delamain, Propriété du Petit-Rocher de Cardépée, Jarnac (Charente), 15 hectares.

10. M. L. Boulenger, Domaine du Donjon, Drumettaz-Clarafond (Savoie), 21 hectares.

11. M. Pierre Faure, Château Mirefleurs, Yvrac (Gironde), 38 hectares

12. M. Guy de Chasteigner, Château de Borie-Petit, Périgueux (Dordogne), 10 hectares.

13. Mme Delvincourt, Prieuré de Hacquenouville, Roxménéil (Seine-Inférieure). 7 hectares.

14. M. Merle, Villa "les Coccinelles", Antibes (Alpes-Maritimes), 1 hectare.

15. M. Merle, Villa "Antoinette" Juanles-Bains (Alpes-Maritimes), 1 hectare.

16. Mme A. Feuillée-Billot, Blois (Loir-et-Cher), 2 hectares.

17. M. H. de Lamardelle, Terre de Cloffy, Nouans (Indre-et-Loire), 16 hectares

18. M. L. Viton, Château de Lisse, Lisse (Lot-et-Garonne), 120 hectares.

19. M. D. Davias, Domaine du Grand Champ, Jarnac (Charente), 3 hectares.

20. M. D. Davias, Domaine de Pamprot, Jarnac (Charente), 2 hectares.

21. M. D. Davias, Domaine de Saint Cybard Jarnac (Charente), 3 hectares.

22. M. Romillat, Domaine de Saint-Andrieux, Villeneuve-Loubet (Alpes-Maritimes), 3 hectares.

23. M. Marie Millet, propriétaire de Chétif-Pré, commune de Barlieu (Cher), 1 hectare.

24. Mlle M. Lebègue, propriétaire du Bréton, commune de Montricoux (Tarn-et-Garonne), 180 hectares

25. M. Louis Doliveux, Stade des Allées, Collège d'athlètes de Blois (Loir-et-Cher), 8 hectares.

26. M. Georges Armagnac, propriétaire de Panama, commune de Caudiès-de-Fenouillèdes (Pyrénées-Orientales), 1 ha.

27. Mme M. Maridor, propriétaire de La Coquillonais, commune de Tremblay (Ille-et-Vilaine), 8 hectares.

28. M. A. Rosset, propriétaire de La Frette-à-Bionne, Chécy par Saint-Jeande-Braye (Loiret), 12 hectares.

29. M. R. Lavergnolle, Propriétaire de Bussière, commune de Saint-Désiré (Allier), 25 hectares.

30. Mme G. Pellerin, propriétaire à Malaunay, 14, route de Barentin (Seine-Inférieurs), 1 hectare

Récapitulation

Les 30 premiers Refuges (en y comprenant la "Cabine" de la forêt de Mormal) ont une superficie totale de plus de 800 hectares.

Il n'est pas téméraire d'espérer que l'année 1922 verra l'organisation du 100e Refuge. Dès maintenant nous sommes en possession des plaques indicatrices en tôle émaillée que nous destinons à nos premiers adhérents. Ceux-ci vont recevoir, à ce sujet, une circulaire accompagnée d'un bulletin à remplir. On pourra juger de l'effet produit par cette plaque de 60 x 30 centimètres.